

L'an mil neuf cent soixante quatorze, le MERCREDI 11 DECEMBRE, à 14 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIEME SESSION ORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - GERARD Marc - BEDIER Francis - BOURHIS Camille - TESSIER Jacques - CHANE KUNE Maurice - FOSSARD Charlemagne - Mme JASMIN Eléopold - MM. FERRERE Chantilly - BOYER Bruno - APAVOU Antoine - ROBERT Valère - FONTAINE Frantz - Mme ROCHE Valère - MM. LICHARDY André - AFFEJEE Abdoul-Hack - Mme FUTHAZAR Hugues - MM. TANDRYA Fred - Mme PAYET André - MM. NANDO Raymond - RAMASSAMY Adolphe - PICARD Antoine - AFFEJEE Jack - LAURET Gérard - NATIVEL Philippe.

Etaient représentés :

M. RIVIERE Maxime	par M. HOARAU Marcel
Mme BENARD Jules	par M. GERARD Marc
M. MONDON Jean-Claude	par M. LAURET Gérard
M. LE Docteur MAINGARD	par M. TESSIER Jacques

Excusé :

M. BOYER Eric

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

NOTA - Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibéra-exercice peut être affiché à la porte de la Mairie de St-Denis le 19 DECEMBRE 1974 et que le nombre de conseillers présents a été de 24 sur 37. /.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la Loi du 5 AVRIL 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur NATIVEL Philippe ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées. /.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE,



A.D. LEGROS